

Organisation	Avantages	Détails
<p>Mutualité Chrétienne de Namur 134</p> <p>Rue des Tanneries 55 5000 NAMUR Tél. : (081) 24 48 11 Fax : (081) 23 08 94</p>	<p>Accompagnants à l'hôpital</p>	<p>Intervention de 6,20 euros par jour pour les frais de la personne qui loge dans la chambre du patient, 15 euros par jour si c'est un enfant de moins de 18 ans qui est hospitalisé. Le nombre de jours par année civile n'est pas limité.</p>
	<p>Accompagnants maison d'accueil ou hôtel hospitalier</p>	<p>Intervention de 6,20 euros par jour dans les frais de logement dans une maison d'accueil ou un hôtel hospitalier. Cette intervention couvre jusqu'à 60 jours par année civile et s'applique pour deux accompagnants maximum par patient hospitalisé. Outre les soins infirmiers, chaque centre propose également des séances de kinésithérapie, un régime alimentaire adapté, des animations, etc.</p>
	<p>Achat/Location de matériel</p>	<p>Réduction de 50% sur le matériel médical et de 20% sur le matériel incontinence adulte Qualias Namur: Rue du Lombard 8 à 5000 Namur 081/244.845</p>
	<p>Acupuncture</p>	<p>Remboursement de 10 euros par séance. Maximum de 50€ pour acupuncture, chiropraxie, ostéopathie, diététique, psychologie.</p>
	<p>Activité sportive</p>	<p>Remboursement jusqu'à 40 euros/an pour un abonnement sportif (ouvert aux bébés nageurs et à la psychomotricité) ; jusqu'à 15€/an pour un séjour scolaire ; jusqu'à 15€ pour une activité de vacances (plafond global de 40€)</p>
	<p>Adaptation du domicile</p>	<p>Conseils gratuits par des Ergothérapeutes sur un choix d'aides techniques, élaboration d' un projet d'aménagement en fonction des besoins, capacités, habitudes de vie et de l'environnement.</p>
	<p>Aide familiale et ménagère</p>	<p>Le tarif est défini sur base des revenus du ménage via "Aide et Soins à Domicile" ASD Namur : 081/25 74 57</p>
	<p>Appareil auditif</p>	<p>Prix avantageux dans les magasins Qualias Qualias Namur : rue du Lombard 24a 5000 Namur - 081/65.41.17</p>
	<p>Chiropraxie</p>	<p>Remboursement de 10 euros par séance. Maximum de 50€ pour acupuncture, chiropraxie, ostéopathie, diététique, psychologie.</p>
	<p>Convalescence</p>	<p>la MC collabore étroitement avec 3 centres de convalescence à Spa, Nieuport et Zandhoven. Les membres bénéficient de tarifs préférentiels.</p>

Diététique	Remboursement de 10 euros par séance. Maximum de 50€ pour acupuncture, chiropraxie, ostéopathie, diététique, psychologie.
Garde d'enfants malades	Prise en charge 10 jours de garde par an et par enfant , Au-delà de ces 10 jours, un coût journalier maximal de 12 euros est garanti. Si les services partenaires sont complets, la MC intervient en outre sur la facture d'autres services à raison de max 25€/jour, max 10jours/an/enfant.
Handicap répit	Les Gardes à domicile "Répit" permettent aux parents ou aidants d'une personne en situation de handicap de "souffler". Prestation facturée entre 4,05 et 5 euros de l'heure. Réduction de 0,5 euros par heure.
Homéopathie	Remboursement de 25% du prix des médicaments prescrits avec un maximum de 125 euros par bénéficiaire et par an.
Hospitalisations	Tous les membres bénéficient d'office d'une assurance hospitalisation : l'Hospi solidaire (Sans questionnaire ni examen médical, sans limite d'âge ni stage d'attente). Prise en charge des frais d'hospitalisation (excepté les suppléments d'honoraires et les suppléments de chambre) après l'application d'une franchise de 0€ pour les moins de 18 ans, 275€ pour une hospitalisation classique, 150€ pour une hospitalisation de jour et un maximum de 550€ de franchise annuelle.
Logopédie	Intervention de 10 euros par séance avec un maximum de 150 séances.
Maladie grave et coûteuse	Il n'y a pas de questionnaire médical à remplir au préalable pour l'assurance hospitalisation, donc toutes les maladies graves et coûteuses sont couvertes en cas d'hospitalisation. De plus, dans le cas de certaines maladies entraînant des coûts important suite à l'hospitalisation, un remboursement complémentaire forfaitaire de 150€ est octroyé.(Hospi solidaire)

Mutas / World Assistance	Assurance/assistance pour les séjours à l'étranger. Prise en charge des frais de soins de santé en vacances, assistance, couverture des étudiants en programme d'échange scolaire (zone). Franchise de 60€ (25€ pour les BIM) pour les coûts supérieurs à 200€. Numéro gratuit.
Optique	Réduction de 20% sur les montures et verres dans 4 magasins d'optique ; 30% pour les moins de 30 ans ; 10% pour les montures solaires, les lentilles et accessoires.
Ostéopathie	Remboursement de 10 euros par séance. Maximum de 50€ pour acupuncture, chiropraxie, ostéopathie, diététique, psychologie.
Plaines et séjours de vacances	Plaines et séjours pour les enfants/jeunes organisés par la MC à des prix concurrentiels. Interventions (voir activité sportive) dans des activités scolaires ou récréatives). Pour les aînés, réduction sur les séjours organisés par Enéo pour les membres MC. Pour les personnes malades ou handicapées, réduction sur la cotisation annuelle d'Altéo qui organise des séjours en Belgique et à l'étranger. Pour les familles, réduction sur les séjours organisés par Intersoc. Réduction de 20% au centre de vacances de Massemble.
Psychologie	Remboursement de 10 euros par séance. Maximum de 50€ pour acupuncture, chiropraxie, ostéopathie, diététique, psychologie.
Séjour en hôpital psychiatrique	Couverture des frais résultant de l'hospitalisation dans un établissement psychiatrique, plafonnée à 450€/an (Hospi solidaire)
Séjour en maison de convalescence aiguë	23,25€/jour maximum 30 jours/an (Hospi solidaire)
Soins infirmiers	Prise en charge du ticket modérateur jusqu'au plafond MAF (maximum à facturer)
Soins médicaux et paramédicaux pour les enfants de moins de 7 ans	Remboursement du ticket modérateur pour les soins médicaux et paramédicaux (consultations chez le pédiatre, le médecin généraliste et spécialiste, le kiné, les soins infirmiers) pour les enfants jusqu'à ses 7 ans
Télé-Assistance Vitatel	Par mois, 11 euros à payer (au lieu de 17 euros). Les bénéficiaires de l'Intervention majorée (BIM) payent 6 euros par mois (au lieu de 12 euros).

	<p>Transport</p>	<p>Le montant de l'intervention est fixé à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,15 euro du km chargé pour les transports non médicalisés (transports en voiture privée, en transport en commun et en taxi). Pour ces transports, une franchise de 15 km est appliquée. -0,40 euro du km chargé pour les transports en véhicule sanitaire léger. 2 euros du km chargé pour les transports en ambulance. <p>L'intervention est limitée à 500 euros par année civile. Pour les malades chroniques et les personnes se déplaçant pour des raisons de chimiothérapie ou dialyse, l'intervention est limitée à 1 500 euros par an.</p> <p>Collaboration avec les services suivants:</p> <p>Pour le transport couché :</p> <p>ATMS (Association de transport médico-sanitaire) 081 510 500 - www.aitsbelgium.be</p> <p>Pour le transport assis :</p> <p>Handicap et mobilité Namur 081/212.101 Handicap et mobilité Dinant 082/226.868 Altéo Namur 081/244.862 Altéo Dinant 082/213.669</p>
	<p>Vaccins</p>	<p>Intervention de 25% du prix payé à concurrence de 25 euros par an, sans limitation d'âge.</p>